

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Un discours de M. Chamberlain

Si le ton de la presse anglaise est devenu un peu moins agressif à l'égard de la France, depuis le règlement de l'affaire de Fachoda, on ne saurait dire cependant que toutes les causes de désaccord ont complètement disparu et que le gouvernement de la reine Victoria est animé des meilleures intentions à l'égard de notre pays.

Il y a en Angleterre, cela n'est pas contestable, un parti gallophobe qui ne manque jamais, à la moindre occasion, de crier haro ! sur la France et de la calomnier impudemment pour les motifs les plus futiles et même souvent sans motifs.

Ce parti est représenté dans le gouvernement et les hommes politiques qui se font ordinairement ses porte-parole nous prêtent volontiers, à nous autres Français, les plus noirs projets. A les en croire, nous sommes tous ou presque tous des ennemis irréconciliables de la Grande-Bretagne et nous faisons des vœux pour que son orgueil et sa puissance soient abaissés et qu'elle perde sa suprématie sur les mers.

Cette appréciation est complètement fautive. Certes, tout le monde sait bien que nous n'avons pas à nous féliciter de l'attitude et des agissements de l'Angleterre à notre égard ; mais, cependant, nous ne sommes pas injustes envers elle, nous ne sommes pas ses ennemis et nous ne demandons pas mieux que de vivre en bonne harmonie avec elle.

Nos voisins, de leur côté, pourraient-ils en dire autant, pourraient-ils affirmer qu'ils sont animés des mêmes sentiments pour nous ?

Non. Et nous n'en voulons d'autre preuve que le langage, acrimonieux et hostile de leurs journaux et le discours que vient de prononcer à Wokfield M. Chamberlain, leur ministre des colonies.

M. Chamberlain s'est fait de la gallophobie une sorte de spécialité, à l'instar du signor Crispi, il ne laisse jamais passer une occasion de nous décrier et de nous représenter à ses concitoyens comme des adversaires acharnés de la politique anglaise sur tous les points du globe et de l'expansion coloniale de son pays.

« L'avenir, a-t-il dit, dans sa harangue, est encore incertain, tout dépendra de la question de savoir jusqu'à quel point il est possible d'arriver à s'entendre avec la France et dans quel esprit on abordera une pareille entente. Je ne le cède en rien à l'opposition dans mon désir de voir établir une cordiale amitié entre les deux pays ; mais je pense qu'il est aussi nécessaire de déclarer que cette amitié est incompatible avec la politique d'exaspération, de tracasseries, la politique qui consiste à marcher sur la queue du lion britannique, la politique qui est poursuivie depuis tant d'années. Ce n'est pas nous qui sommes disposés à acheter cette amitié au prix de concessions sans contre-parties pour nous, et qui ne servent que de points de départ à des exigences nouvelles et toujours plus grandes. »

N'en déplaise à M. Chamberlain, le jugement qu'il porte sur notre pays n'est pas fondé, il est complètement faux. Non, la

France ne pratique pas, à l'égard de l'Angleterre, une politique de tracasseries ; non, elle ne marche pas sur la queue du lion britannique ; non elle ne demande pas qu'on lui fasse des concessions ; elle ne demande qu'une chose, c'est qu'on respecte ses droits acquis et qu'on ne lui cherche pas des querelles d'allemands, dans le but de s'approprier ce qui lui appartient et de s'enrichir à ses dépens.

M. Chamberlain doit savoir mieux que personne que l'attitude de la Grande-Bretagne en Egypte n'est pas correcte ; que sa présence dans la vallée du Nil, constitue une violation flagrante et odieuse de la promesse qu'elle a faite non seulement à la France, mais encore à l'Europe, d'évacuer ce pays.

Nous voulons bien vivre en bonne harmonie avec les Anglais ; mais pour cela qu'ils commencent par respecter nos droits et mettre un terme à leurs exigences insatiables.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 décembre 1898

On prend en considération une proposition de M. Berry tendant à la création d'une médaille commémorative pour les combattants de 1870-71.

L'ensemble du projet sur les crédits supplémentaires est voté par 382 voix contre 89.

M. Paschal Grousset dépose une demande d'interpellation sur des communications faites à la presse par les fonctionnaires du ministère de la guerre. La discussion immédiate est ordonnée.

L'interpellateur ne peut qu'à grand peine développer sa thèse au milieu du vacarme indescriptible que soulève son langage. M. Grousset prétend que l'état-major n'a cessé et ne cesse de communiquer à certains journaux amis, des notes afin d'agir sur l'opinion dans l'affaire Dreyfus.

M. de Freycinet. — Cette interpellation me paraît bien inutile et bien pénible.

M. Grousset attribue sans preuve aux bureaux de la guerre la responsabilité de certaines divulgations. Si des divulgations commises sont prouvées, je les réprimerai ; mais je n'admets pas qu'on généralise les attaques sans preuves contre l'état-major, et peut-être l'armée entière. L'armée est bonne et saine, prise en son ensemble.

L'armée est dévouée à ses devoirs et les accusations dirigées contre elle sont injustes. En son ensemble, ne la méions pas à nos débats et n'y méions pas non plus les puissances étrangères.

Pour ce qui est du gouvernement militaire de Paris, je proteste contre les insinuations dirigées contre lui. Quiconque attaque le gouverneur de Paris m'attaque. (Applaudissements.)

M. Grousset dépose un ordre du jour où il est pris acte des déclarations et des promesses du ministre de la guerre. (Mouvements et rires.)

M. Ch. Dupuy. — Le gouvernement demande l'ordre du jour pur et simple qui, certes, est le meilleur.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 463 voix contre 78.

Une interpellation de MM. Chiché et Ch. Bernard, sur les empiétements de la compagnie du Midi à Bordeaux, est renvoyée à la session de janvier.

La Chambre fixe à lundi la discussion du projet concernant l'élévation des droits sur les vins, projet qui est le corollaire du nouveau traité franco-italien.

Prochaine séance, demain.

L'affaire Dreyfus

Une lettre de madame Henry

M^{me} veuve Henry a écrit une lettre au bâtonnier de l'Ordre des avocats, pour lui

demander d'office un défenseur. Elle a l'intention d'appeler en cour d'assises M. Reinach pour le fait d'avoir déclaré le lieutenant-colonel Henry traître.

La Communication des Pièces secrètes

Le Patriote de la Vendée a publié sous la signature de son directeur, M. Guillemet, député et questeur de la Chambre, un article dont le passage essentiel rapporte une conversation que le signataire de l'article a eue ces jours-ci avec un officier. M. Guillemet s'exprime ainsi :

« J'avais chez moi dernièrement à dîner, me disait cet officier, un des membres du conseil de guerre qui a condamné Dreyfus. Il était sombre, et je lui reprochai sa tristesse.

« Ah ! c'est que j'ai là, s'est-il écrié, un poids qui m'opprime... Savez-vous comment nous avons jugé Dreyfus ? Nous allons l'acquitter à l'unanimité, car nous n'avions que le bordereau, et rien n'était blâmable qu'il fût de lui.

« Tout à coup entra dans la salle du conseil de guerre un officier qui nous dit venir de la part du ministre, et nous déclara que celui-ci était convaincu de la culpabilité de Dreyfus, qu'il avait en main une pièce secrète qu'il ne pouvait montrer, mais qui établissait de façon certaine cette culpabilité.

« Sur cette simple affirmation, nous condamnâmes Dreyfus, et vous comprenez maintenant pourquoi je porte lourdement cette responsabilité. »

« Un rédacteur du Temps a vu M. Guillemet, qui lui a fait les déclarations suivantes :

« Il est parfaitement exact que j'ai eu avec un officier de marine des plus distingués une conversation au cours de laquelle cet officier me fit la déclaration que j'ai rapportée.

« Cet officier de marine avait entendu, s'exprimant devant lui avec franchise et liberté, un membre du conseil de guerre de 1894, qui raconta comment la seule preuve apportée contre Dreyfus était le bordereau, et cette preuve était si insuffisante que l'acquiescement de Dreyfus paraissait certain.

« La version que donnait le récit de cet officier diffère en ce qui suit de la version connue de tous : D'après cet officier, ce n'est pas une pièce secrète, ce ne sont pas des documents écrits qui auraient été communiqués aux juges en chambre du conseil. Il n'y aurait même pas eu de pièces ; il y aurait eu simplement l'introduction d'un envoyé du ministre de la guerre n'apportant que la parole de ce ministre, que l'affirmation de la croyance qu'avait ce ministre en la culpabilité de Dreyfus.

« J'ajoute que l'officier qui me faisait ce récit était absolument convaincu lui-même de la culpabilité de Dreyfus, indiscutable à son avis. Un ministre n'avait-il pas affirmé ? Quant à livrer son nom à la publicité, je ne le puis.

« La Libre Parole dit que je ne ferai pas connaître cet officier, pour l'excellente raison qu'il n'existe pas. Je ne le ferai pas connaître, en effet, mais pour l'excellente raison que je ne me crois ni le droit de prononcer le nom d'une personne qui ne m'y a pas autorisé, ni le droit de jeter dans ces débats un officier qui doit demeurer en dehors.

« Si je suis appelé en témoignage devant des juges je verrai alors ce que j'ai à faire. »

Documents Communiqués à Dreyfus

Nous avons annoncé que M^e Demange a obtenu l'autorisation d'envoyer un certain

nombre de documents à l'ex-capitaine Dreyfus, à l'île du Diable. Parmi ces documents se trouve croyons-nous, la brochure intitulée : *Le compte rendu sténographique du procès Dreyfus devant la Cour de cassation*, indépendamment du questionnaire officiel et de deux ou trois actes de procédure.

Ces documents sont emportés à la Guyane par le paquebot *Saint-Germain*.

La Réunion de la salle Chayne

Un meeting organisé samedi soir par MM. de Pressensé et Duclaux, salle Chayne, rue d'Allemagne, a donné lieu à une bagarre sérieuse entre les révisionnistes et les nationalistes.

Mise en liberté provisoire de M. Picquart

La Liberté annonce comme certain que la mise en liberté provisoire du colonel Picquart aura lieu incessamment. Cette décision serait prise spontanément par les représentants de la justice militaire, comme conséquence naturelle de l'arrêt de la Cour suprême sur le règlement de juges.

Le clergé d'après l'Abbé Pichot

Nous reproduisons — pour la curiosité du document — la lettre suivante que l'abbé Pichot, professeur au séminaire de Felletin, dans la Creuse, adresse au Figaro à propos d'un article que lui a consacré ce journal la semaine dernière :

« Il y a un intérêt, il me semble, à ce que les hommes de bonne foi sachent pourquoi moi, prêtre, j'ai écrit la brochure : *La Conscience chrétienne et l'affaire Dreyfus*... »

« J'ai agi d'abord par amour de la vérité et de la justice : si ardentes et orthodoxes que soient ses croyances, un homme est méprisable s'il n'a pas soif de la justice et s'il ne recherche pas la vérité. J'ai voulu appliquer à un cas particulier les maximes générales de l'Evangile. Ce serait trop commode d'avoir en soi un christianisme théorique qui ne passerait jamais en actes.

« Mais j'ai eu un autre mobile encore : le souci des intérêts de la religion. De très bonne foi d'ailleurs, — car ils sont trompés par les apparences, — des libres penseurs vont répétant que le clergé catholique est et sera devant l'histoire responsable de l'affaire Dreyfus ; que c'est le clergé qui est l'instigateur de la conduite de l'état-major. Eh bien ! il faut qu'on le sache, rien n'est plus faux. Le clergé a été trompé ; loin d'être l'investigateur il a été dupe.

« On m'objectera : « Mais c'est impossible ! il est impossible, étant donnés les faits, de croire à la culpabilité de Dreyfus. » Oui, certes, il y a un an, c'était déjà difficile à l'esprit capable de critique ; aujourd'hui c'est absolument impossible quand on connaît les faits et les témoignages. Mais quand on les ignore ? Or, sans qu'il y ait de sa faute, le clergé ignore pour ainsi dire totalement ces faits, les journaux qu'il lit s'étant systématiquement appliqués soit à les dénaturer, soit à les passer sous silence. Le clergé en général, a donné a priori sa confiance à l'état-major, aux chefs militaires, comme il l'avait donnée en général, à Léo Taxil, confiance aveugle le dispensant d'examiner, d'étudier. Il a cru au « Syndicat de trahison » comme il croyait à « Diana Vaughan ». Mais c'est tout ; le clergé n'a rien inspiré, rien dirigé. Je le répète, il a été dupe. Sa bonne foi, sa sincérité sont absolument indéniables. Il lui était matériellement impossible de savoir, de se renseigner. On ne peut que lui reprocher sa confiance aveugle. Ce n'est pas un crime d'être trompé. C'est un crime de tromper les autres.

« Ai-je besoin d'ajouter que le clergé en général, le clergé paroissial n'a rien fait contre la lumière, contre la justice et qu'il n'aurait pas hésité à proclamer Dreyfus innocent s'il n'avait été induit en erreur ? Rendre le clergé, l'Eglise et les catholiques responsables de tout, c'est commettre une injustice, et c'est semer des germes de discordes plus facheuses encore.

« Etant de ceux qui ont voulu la justice, qui ont souffert pour la justice, j'ai bien le droit de le dire tout haut. »

INFORMATIONS

M. Viger à Lille

MM. Viger, ministre de l'agriculture, et Guillaïn, ministre des colonies, accompagnés d'un certain nombre de représentants du département du Nord, sont allés dimanche à Lille, pour assister à la solennité de la distribution des récompenses de la société des agriculteurs du Nord.

Suspension du maire d'Alger

Le préfet d'Alger vient de suspendre M. Max-Régis, maire d'Alger.

Le ministre de l'intérieur a porté cette suspension à trois mois.

Dès que M. Max-Régis eut pris connaissance de l'arrêté préfectoral le suspendant de ses fonctions pour un mois, il convoqua le conseil municipal, et, après examen de la situation, envoya sa démission au préfet, M. Salières, premier adjoint, voulait aussi démissionner; mais, sur l'avis des autres membres du conseil, il a consenti à rester à la tête de la municipalité.

Cette affaire cause en ville une vive émotion. De grandes mesures d'ordre ont été prises, et les troupes de la garnison sont consignées.

Le nouveau préfet d'Alger

M. Lutaud, ancien préfet, est nommé préfet d'Alger en remplacement de M. Génie, appelé sur sa demande à d'autres fonctions.

Le pourvoi de M. Urbain Gohier

M. Urbain Gohier vient de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation qui l'a renvoyé en cour d'assises, à raison de la publication de son livre *l'Armée contre la Nation*.

L'affaire ne viendra donc pas devant le jury dans la deuxième quinzaine de décembre.

Ligue des Enfants de France

La Ligue fraternelle des Enfants de France a tenu, dimanche, son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M^{lle} Lucie Faure, qui en fut une des fondatrices.

M. Paul Decharme, secrétaire général, a donné lecture du rapport annuel qui établit que la Société suit un développement normal. Ce n'est pas le bel élan de la première année, mais enfin le nombre des adhérents, loin de diminuer, continue à s'accroître lentement. Des enfants malheureux ont reçu l'aide précieuse de la Ligue.

Après ce rapport, M. Sully-Prudhomme, de l'Académie française, a prononcé une éloquente et substantielle allocution où il a exalté l'objet de la Ligue fraternelle.

Enfin, M^{lle} de Gourlet, trésorière, a lu le compte rendu financier de la Ligue, dont les ressources proviennent des cotisations et de quelques dons accordés par des philanthropes à qui l'assistance a adressé ses remerciements.

Réunion du Comité Dupleix

Une intéressante séance a eu lieu dimanche à la Sorbonne, où le comité Dupleix avait organisé une réunion.

M. Bonvalot, qui présidait, a encouragé les jeunes gens à tourner leurs yeux vers nos colonies où ils peuvent trouver la fortune, pour le plus grand bien du pays. M. Bonvalot a terminé ainsi :

« Il faut que vous preniez la peine de vous baisser pour ramasser vos richesses ; il faut que vous comptiez sur vous-mêmes, rien que sur vous-mêmes, pour faire notre France meilleure, moins corvéable, plus énergique, plus unie. Lorsque vous serez entrés dans cette voie, on n'osera pas vous mettre à la porte nulle part ; vous ne passerez plus votre temps à vous occuper du collier de la reine ; les autres peuples ne vous traiteront pas d'hystériques, de détraqués, et leurs représentants ne vous parleront pas avec une sollicitude à la fois dédaigneuse et insolente.

« Quant à vous, Messieurs les jeunes, dans le cas où vos parents n'auraient plus la volonté de vous faire donner l'instruction et l'éducation avec lesquelles vous pourriez devenir des hommes, sachez leur résister, osez leur dire : « Mol, je veux » pouvoir être un homme indépendant, capable de mener une vie de travail et au bout du compte » dix fois plus agréable que celle de l'infortuné » rond-de-cuir. » N'écoutez pas ceux qui parlent d'une décomposition de la France ; croyez à l'avenir de votre pays et sachez lui préparer de belles pages d'histoire.

« Pour terminer, j'inviterai ceux qui ne croient pas à la décomposition de notre beau pays à prêter leur concours au comité Dupleix et à l'aider à préparer la France de demain avec désintéressement, mais avec fermeté. »

La parole a été ensuite donnée à M. Ernest Lavisse, de l'Académie française. Le conférencier s'est élevé contre l'accroissement in-

quiétant du nombre d'étudiants qui ne songent qu'à grossir les rangs des fonctionnaires déjà si nombreux qui encombrant nos administrations. Il a surtout fait le procès des programmes universitaires et a condamné le baccalauréat, qui entrave le maître, hypnotise la plupart des élèves, fait d'eux des candidats et au lieu d'éducation leur donne un dressage.

En Russie

Un capitaine du 37^e d'artillerie française, venu en Russie, est arrivé à Odessa. Une fête a été donnée en son honneur par les officiers d'artillerie de la ville.

A la Colonie d'Aniane

On mande de Montpellier :

M. J. Legrand, on le sait, est venu incognito pour faire une enquête à Aniane. Accompagné de M. Eymery, commissaire spécial à Montpellier, le sous-secrétaire d'Etat a interrogé les détenus, le personnel et les surveillants, puis il a fait procéder, au cimetière, à l'exhumation du corps de Vinot, jeune détenu mort le 21 septembre dernier.

On dit en ville que le bruit s'était répandu que ce cadavre avait été mal placé dans une caisse trop petite, et qu'il avait fallu le ployer pour le faire rentrer. La constatation faite, devant témoins, tend à démontrer l'inanité des bruits.

M. J. Legrand a continué son enquête dans la soirée et est reparti à 4 heures pour Montpellier, où il a pris le rapide pour Paris. Il avait auparavant ordonné qu'une couronne fût achetée pour être placée sur la tombe de Vinot ; il a prescrit, en outre, que les tombes des colons fussent mieux entretenues et qu'on ne se contentât pas sur la croix d'une mention banale.

Visitant l'infirmerie, il a vu un détenu, Rieu, près duquel était sa mère, et il a accordé la libération immédiate du colon.

Cette visite a produit un excellent effet.

Le sous-secrétaire d'Etat se propose de faire des visites analogues dans d'autres établissements.

Une modification dans l'alimentation et le système des punitions a été apportée à Aniane par le nouveau directeur.

Engagements volontaires

Jusqu'ici, les engagements dans les équipages de la flotte ne pouvaient être contractés que pour les spécialités d'ouvriers mécaniciens, chauffeurs, électriciens. Les spécialités militaires de torpillerie, et d'artillerie, les plus capables d'attirer les jeunes gens de l'intérieur, étaient exclusivement réservés aux inscrits maritimes. L'amiral Aube, en 1886, réagit le premier contre ce monopole mais son successeur se hâta de revenir aux anciens errements.

M. Lockroy vient d'avoir l'heureuse inspiration de reprendre cette partie du programme abandonné de 1886. Il a été décidé que les engagements de cinq ans seraient ouverts aux terriens pour les spécialités de canonnières et de torpilleurs. Ces engagements ne pourront être contractés que dans les cinq ports de guerre.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture se réunira vendredi prochain 16 courant et examinera les affaires suivantes :

1^o Le comte d'Hébreil de Soturac, contre l'administration des contributions directes ; voitures et chevaux. — Demande en réduction.

2^o Antoine Dols, desservant à Sénailiac, contre l'administration des contributions directes ; personnelle mobilière. — Demande en réduction.

3^o Marie Dols de Sénailiac, contre l'administration des contributions directes ; personnelle mobilière. — Demande en décharge.

4^o Laurent Guignes, de Cahors, contre l'administration des contributions directes ; patentes. — Demande en décharge.

5^o Jacques Lortet de Castelnaud, contre l'administration des contributions directes ; patentes. — Demande en réduction.

6^o Antoine Lafon, propriétaire à Concorès, pour Marcelin Catignol, de Concorès, et Nadillac curateur à Gourdon, contre l'Etat ; ligne de Montauban à Brive. — Demande en indemnité pour dommages.

7^o Barriat et Magnier, entrepreneurs à Thémintettes, contre la commune de Cambes

construction d'une école mixte : réclamation. — Enquête.

CAHORS

Concert de l'Orphéon

Absent de Cahors, dimanche, nous n'avons pu assister au concert gratuit offert par l'Orphéon aux cadurciens. Il a été, paraît-il, de tout point réussi, ce qui ne surprendra personne. Nos excellents orphéonistes nous ont accoutumés de longue date à ces concerts qui sont chaque fois pour eux un triomphe nouveau.

Nous joignons nos félicitations à celles de tous nos concitoyens.

Pour terminer

Nous ne voudrions pas éterniser un incident qui n'a, en somme, qu'une importance tout à fait relative et qui ne saurait avoir, pour le public, un intérêt suffisant.

Il s'agit de notre réclamation au bureau de la Société Agricole.

Notre protestation nous a valu deux lettres : L'une, très aimable de M. le Dr Rey, député ; l'autre ironique et mordante signée J. Delpech.

Il est vrai que M. Rey n'est que président de la Société, tandis que M. J. Delpech en est le « conservateur. »

Dès lors tout s'explique !...

Quoi qu'il en soit, c'est au bureau que nous nous sommes adressés et M. Delpech devra se contenter de la publicité du *Télégramme*. Il n'y a pas place dans nos colonnes pour sa trop spirituelle réplique.

Nous ajoutons seulement que nous ne demandons de faveur à personne, nous désirons simplement être traité comme tous nos confrères.

D'autre part, nous tenons à remercier publiquement M. Rey pour la lettre très aimable qu'il nous a adressée au sujet de cet infime incident, qui aurait peut-être gagné à ne pas être démesurément grossi, par la lettre... moins aimable de M. le conservateur ; lettre dont la nécessité d'une insertion dans un journal de Toulouse est encore à démontrer.

Collège de jeunes filles

Mlle Dieuzaide est nommée professeur de sciences au collège de jeunes filles de Cahors.

Conférence

Comme nous l'avions annoncé, M. Leuret, le distingué professeur de philosophie a fait samedi, sa deuxième conférence sur « l'éducation physique. »

Un public nombreux, attiré par l'agrément de ces instructives causeries, se pressait dans la salle, charmé par l'éloquence du Maître.

M. Leuret, en effet, sait étonner l'auditoire par une érudition surprenante, et surtout par un langage à la fois spirituel et précis, par une originalité de vues qu'on est heureux de trouver et d'admirer chez un membre de l'Université française.

Du Devoir général, dérivent des devoirs particuliers. Nous avons, par exemple, le devoir de respecter notre vie ; non pas que des cellules vivantes aient quelque chose de sacré et d'obligatoire par elles-mêmes, mais parce que la vie est nécessaire au développement de notre moralité.

Il ne suffit pas de conserver sa vie, il faut encore conserver sa santé.

Nous ne mangeons pas assez, nous buvons trop, nous buvons mal ; nous buvons pour entretenir notre soif au lieu de boire pour la calmer ; nous absorbons des alcools hyperboliques tirés des grains, tirés des betteraves, tirés des naïves pommes de terre, tirés de partout ; et par-dessus les alcools s'impose et triomphe la fée aux yeux verts, aux arômes capiteux : l'absinthe. Il y a d'honnêtes alcools, ceux du vin ; il n'y a pas d'honnête absinthe.

L'alcoolisme, l'absinthisme sont des fléaux grandissants dont le distingué docteur Valat vous montrait l'an dernier, dans une conférence dont vous n'avez pas perdu le souvenir, les effets divers et toujours pernicieux. L'individu perd sa santé, ses ressources, sa valeur sociale et enveloppe ses descendants dans son désastre. Nous ne reviendrons pas sur ce tableau saisissant.

Peut-être y aurait-il lieu, à ce propos, de rectifier la méthode de certains hygiénistes (l'hygiène aussi aurait-elle son excès et son ivresse ?) qui font de la France le pays le plus perdu d'alcool du monde entier parce qu'ils totalisent indûment l'alcool des liqueurs fortes et l'alcool bu dans le vin ; de plus l'alcool introduit directement dans la circulation, inoculé aux animaux en manière d'expérience, produit sans doute des effets hors de pair avec la digestion régulière des mêmes quantités. Il est aussi imprudent d'exagérer, de croquemiser un fléau que d'en voiler la force dévastatrice.

Ces réflexions préalables ne sont pas, croyez-le bien, pour réhabiliter Coupeau. Je hais de toutes mes forces l'alcoolisme parce qu'il est une perversion, une ruine, un générateur de maladies et de crimes, et tout d'abord, perversion originelle et détestable, parce qu'il est un mensonge ; l'alcool de vin est de l'alcool de pommes de terre ; le vrai rhum tient de la betterave et du cuir ; le fin cognac qui déshonore le café familial n'a jamais connu les Charentes. Ce ne sont pas là d'ailleurs des mensonges simplement officieux ou joyeux ; et le peuple dans son argot paraît prendre sa revanche des mixtures illusives et brillantes dont il s'abreuve, véritables Loïe Fuller du gosier. Ce qu'il va chercher à « l'Assommoir », c'est du « tord-boyaux ».

Eh bien, tout en contribuant à la défaite de l'alcoolisme, je voudrais sauver le cabaret ; conserver, en éliminant ce qui assomme l'Assommoir, ou plutôt le transformer, en faire un Educatoir. C'est un proverbe exact qu'on ne détruit bien que ce qu'on remplace. L'Assommoir n'est pas un phénomène épisodique, une sorte d'abcès social momentané qu'on pourrait supprimer d'un coup de bistouri. Il est le corrélatif du taudis, du logement étroit dans un cinquième étage sous une lumière avare et grise ; et avec des logements améliorés il aurait son rôle encore, amélioré lui-même.

L'ouvrier s'y trouve actuellement flatté, illusionné par tous ses sens. Les glaces, les cristaux, les verroteries, l'électricité flamboyante y sont la joie des yeux ; l'ouïe se comble préalablement au bruissement des flacons, aussi à l'enveloppement doux de la parole humaine après les noirs silences de l'atelier ; le toucher appréhende des marbres polis, des sièges flexibles et reposants ; l'odorat, inexercé ou choqué d'ordinaire, s'émeut aux aromes et parfums qui s'échappent des alambics et le hasard des flacons débouchés rappelle de loin les symphonies d'odeurs chères à des Esseintes ; enfin, le goût s'exalte, se console des cuisines élémentaires et des soupes identiques en absorbant la variété chaque jour croissante des apéritifs qui coupent l'appétit, et des digestifs qui enrayent la digestion.

Mais il est des satisfactions d'ordre plus élevé et plus légitimes ; l'imagination immobilisée toute la semaine et toute la journée part en fête ; elle s'alimente à la féerie des orgues immenses qui exécutent doublement Gounod ou des fresques qui descendent en ligne plutôt indirecte de Puvis de Chavanne. Ainsi suggestionnés et congestionnés, les clients bâtissent des châteaux en Espagne ou bien aux Etats-Unis, ce qui revient au même. Enfin, et c'est là son aspect le plus respectable, le cabaret est un point de rencontre, une occasion de sympathie et de solidarité, on est de loisir, on cause, on s'adonne à la joie de causer, de discourir ; on fraternise avec des inconnus simplement parce que ce sont des hommes. Le Français est éminemment sociable, cordial spontanément ; il n'a pas l'ivresse égoïste ; il n'aime pas les absorptions solitaires. Un exemple entre autres l'atteste ; le mot allemand trinken (boire) est devenu en français trinquer ; l'Allemand boit, le Français trinque.

Eh bien, si le cabaret est la cause occasionnelle de sentiments généreux, s'il répond à des besoins légitimes en les satisfaisant mal, au lieu de viser à le supprimer, besogne sans doute irréalisable, transformons-le, élargissons-le. Oui, reculons les murs des cabarets étroits, agrandissons encore les brasseries modernes ; répandons à flots la joie des lumières, la lumière et l'espace sont des facteurs de la moralité ; puis, jetons au ruisseau tous ces poisons dévorateurs et remplaçons-les par des boissons d'hygiène et de santé : vins, cafés, thés et cidres. Élargissons l'édifice lui-même ; ouvrons des salles de lecture, des salles de conférence, des salles de concerts classiques. Ouvrons enfin notre cabaret idéalisé, spiritualisé au sens supérieur du mot, ouvrons-le à tous, paysans, ouvriers, étudiants, bourgeois, et que tous y viennent boire aux mêmes coupes des liqueurs sincères et des sentiments fraternels.

En prenant soin de notre vie, de notre santé, nous aurons accompli deux devoirs particuliers et nous serons plus aptes à travailler à l'accomplissement du Devoir, à la réalisation du Bien.

Nous ne saurions trop renouveler à M. Leuret nos remerciements et nos félicitations. Nous ne saurions trop insister pour que les jeunes gens de la ville aillent assister à ces causeries. Ils trouveront en M. Leuret, non pas le professeur « moyen-âgeux » armé d'une férule, mais l'homme bienveillant, « le maître ami », qui saura les guider de ses conseils éclairés. M. Leuret est un de ces maîtres qui savent faire des hommes, des élèves qu'on leur confie.

A propos de ces conférences, un de nos lecteurs nous demande s'il ne serait pas bon d'empêcher les « gosses » d'envahir la salle et d'accaparer les bancs.

Certes, ajoute notre lecteur, nous n'avons pas l'intention d'empêcher qui que ce soit d'assister à ces causeries, mais les enfants de dix ou douze ans envahissent par trop la salle. Ils sont incapables de comprendre les sujets développés et ne peuvent que gêner le conférencier et les auditeurs par le « potin » qu'ils font.

Elections consulaires

Voici le résultat, pour les deux cantons de Cahors, des élections consulaires qui ont eu lieu dimanche dernier :

Canton Nord : inscrits, 205 ; votants, 67. Juges titulaires : M. Calmon, 66 voix ; M. Galaup, 66 voix. — Juge suppléant : M. Pagès, 60 voix.

Canton Sud : inscrits, 141 ; votants, 35. Juges titulaires : M. Calmon, 35 voix ; M. Galaup, 35 voix. — Juge suppléant : M. Pagès, 32 voix.

Le résultat des autres cantons n'est pas encore connu.

32 femmes s'étaient fait inscrire comme électeurs, une seule a pris part au vote.

Marché-foire aux vins

Samedi 10 décembre 1898, sous la présidence de M. Dufour, vice-président de la Société agricole et industrielle du Lot, s'est réunie au conservatoire, la commission d'organisation du marché-foire aux vins.

Etaient présents : MM. Dufour, président ; A. Delpont, vice-président ; Delbreil, rapporteur ; Quercy, professeur d'agriculture ; Jacques Valette et Delpech, conservateurs.

M. le Président propose que les demandes d'échantillons soient surtout adressées aux communes du département ayant en grande partie reconstruit leurs vignobles. M. Delbreil propose qu'une lettre-circulaire d'invitation soit adressée à tous les principaux négociants en vins de la région et des départements viticoles. Un livre-journal indiquant l'entrée des échantillons avec leur provenance sera affecté à la Bourse aux vins, et tenu constamment à la disposition des acheteurs qui voudront le consulter, ainsi que les appareils nécessaires à l'analyse de ces échantillons.

Indépendamment des deux jours fixés pour les marchés de l'année 1899, la Bourse aux vins sera ouverte chaque jour à tout acheteur.

Les correspondances militaires

Aux termes d'une circulaire que le sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes vient d'adresser aux receveurs des bureaux de poste, dorénavant les correspondances adressées à des militaires seront admises au bénéfice de la distribution par exprès, alors que précédemment leur distribution était exclusivement opérée dans les régiments par le vaguemestre.

Pour assurer la remise des objets de correspondance de cette catégorie, des porteurs spéciaux auront accès dans les casernes, conformément à la décision du ministre de la guerre.

Acte de probité

Mme Bonnassie, ayant trouvé sur la voie publique une montre avec une chaîne en or, s'est empressée de la remettre entre les mains de Mme Advier, sa légitime propriétaire

Tournées Frédéric Achard

La représentation de *Le Contrôleur des wagons-lits* aura lieu le 14 décembre.

Revoir la troupe de M. Frédéric Achard, c'est véritablement retrouver des amis, car ce sont toujours les mêmes et sympathiques visages, et cette fidélité réciproque du directeur et des artistes est un des grands charmes, comme aussi une des grandes forces de l'entreprise de M. Achard

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 13 décembre 1898

Naissances

Bédué, Germaine, rue du Château, 18.
Bès, Jean-Pierre, place St-James, 2.

Publications de Mariages

Rigal, Jean-Baptiste-Gustave, répétiteur au lycée et Garrigues Jeanne, sans profession.

Bugès, Jean-Victor, instituteur public et Malbec, Louise-Hélène, institutrice.
Lagrange, Eugène, terrassier et Roux, Françoise, sans profession.

Décès

Bugès, Marie-Marguerite, 22 mois, rue des Badernes, 15.
Massip, Julie, sans profession, veuve Verret, 72 ans, à Cabessut.

Arrondissement de Cahors

SOTURAC. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique dimanche, 18 courant, à trois heures et quart du soir, à la mairie de Soturac.

Sujet de la conférence : Reconstitution des vignobles.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Subvention.* — M. le ministre de l'instruction publique vient d'allouer à la ville de Figeac une subvention de 2,000 fr. pour l'aménagement intérieur du collège et le renouvellement du mobilier scolaire hors d'usage.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Accident.* — Lesieur Baras, jardinier à Gourdon, se rendait avec sa femme, vendredi dernier, à une terre située aux Fourniers, avec une jeune ânesse attelée à une charette. La bête s'étant emballée, ils ne purent la maîtriser et ils versèrent si malheureusement qu'ils furent gravement contusionnés.

Ils sont obligés de garder le lit.

— *Incendie.* — La maison d'habitation et la grange des époux Cassan domiciliés au Mas-de-Jacques, commune de Gourdon, viennent d'être la proie des flammes.

On n'a pu sauver que les veaux. Les causes de l'incendie sont inconnues.

Les sinistrés n'étaient pas assurés.

SOULLAC. — Dans la nuit du 5 au 6 décembre courant, vers onze heures et demie, un incendie dont les causes sont inconnues, a complètement détruit une grange et les récoltes qu'elle renfermait, appartenant au sieur Rodes, propriétaire à Souillac.

Les pertes s'élèvent à 1,700 fr. et ne sont pas assurées.

PETITE CORRESPONDANCE

✉ à *St-Martin-Labouval.* — Insertion impossible, tous nos regrets.

✉ *B., à Leyme.* — Par suite d'une absence de notre Directeur, votre article n'a pu être inséré samedi.

Aujourd'hui c'est trop tard. Regrets.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché continuent à s'améliorer.

Nos rentes sont fermement tenues, le 3 0/0 à 102,77, le 3 1/2 0/0 à 104,72.

Le Crédit Foncier se négocie à 735, le Crédit Lyonnais à 864, le Comptoir National d'Es-compte se traite à 590, la Société Générale à 542.

La Banque spéciale des valeurs industrielles s'avance à 246 et 250.

Le Suez vaut 3660.
Les fonds étrangers sont fermes, l'Italien est à 95,27 ; l'Extérieur à 41,90 ; le Turc D à 23 ; le Russe 3 0/0 à 95,65.

Au Comptant, les obligations Ville de Paris 1898 sont demandées à 436 et les Quarts à 108,50. Les obligations des Chemins de Fer Economiques sont recherchées à 454.

L'Action Bez Auer se négocie à 400 et 405.

En Banque l'action Novo-Pavlovka est en hausse à 149, les actions Banque française d'Emission à 160.

L'Assurance sur la Vie

La meilleure Compagnie d'Assurances sur la Vie n'est pas celle qui offre l'assurance au prix le plus bas ou fait ressortir les plus alléchantes promesses sans d'ailleurs les garantir par contrat ; c'est celle qui apporte dans ses règlements la plus grande promptitude et la plus parfaite correction. Or aucune Compagnie ne peut, sous ce rapport, être préférée à la Nationale Vie.

Bibliographie

SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE
JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr. ; départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiants aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le *Journal des Demoiselles*. Soixante-six années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de tra-

voux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1^o 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc. ; 2^o Un Album de 8 pages in-4^o ; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins ; 3^o Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés ; 4^o Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an ; 5^o Un Modèle de tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1899 SERONT :

Travaux variés sur étoffe : Sac à lorgnette, Fond de plateau ; Ornaments d'église : Chasuble, Pale ; Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Pyrogravure colorée. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

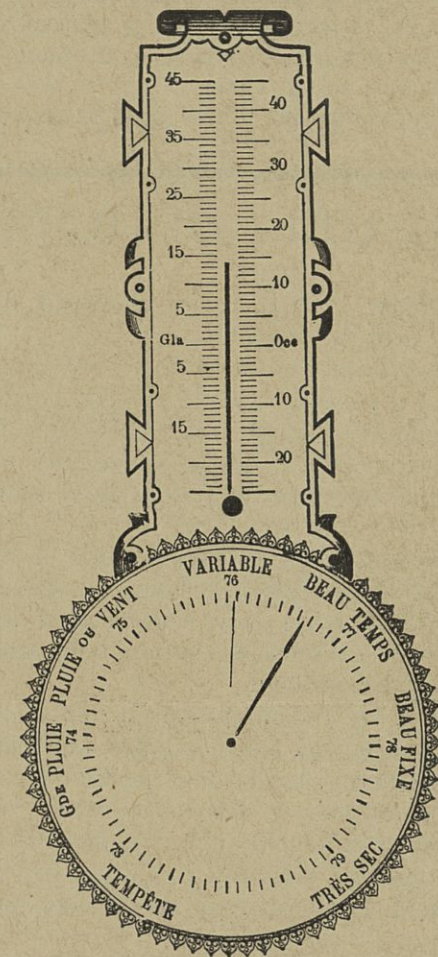
Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

Le livre des nouvelles. — N^o 5

11, place Pigalle, Paris.

Sommaire : X. Tout court ! par Gyp. — Impatience de la foule, par Villiers de l'Isle-Adam. — La mort du Père, par Henry Gauthier-Villars. — L'automne, par Gustave Dron.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 2.
Id. maxima de la veille : 5.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 3.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

VIII

LA PERSONNE QUE L'ON ATTENDAIT

L'hôtellerie était devenue sombre et muette du haut en bas. Pourtant, on aurait eu tort de croire que tout le monde y eut la nuque sur l'oreiller. Dans la soupente qui se superposait à la cuisine, les lits des trois gars étaient vides. Vide aussi celui de la mère, — vide celui de la sœur aînée, — dans le poêle (chambre commune) qui confinait à la *Salle des Voyageurs*.

Dans ce poêle, la couchette de Florence seule était occupée. La fillette paraissait dormir, la tête noyée dans ses cheveux blonds. Ses couvertures, — soigneusement tirées et bordées, — lui montaient jusqu'aux épaules.

On n'entendait que le tic-tac du coucou dans la salle.

Bientôt l'horloge rustique sonna minuit. Florence ouvrit les yeux au bruit et se sou-

leva sur son coude. D'abord, elle sembla écouter. Rien ne vivait dans le logis. Elle jeta, ensuite, un rapide regard sur les lits de la veuve et de Marianne et n'eut point l'air surpris outre mesure de l'absence de celle-ci. Elle se glissa, alors, hors de sa couchette...

La porte du poêle, doucement sollicitée, vira — sans crier — sur ses gonds.

Sous ses couvertures, elle avait conservé un jupon.

Florence traversa avec précautions la *Salle des Voyageurs*...

Dans la cuisine, il y avait, — comme nous l'avons précisé, — un corridor qui aboutissait à une cour...

Vers le milieu de ce corridor, dans un enfoncement obscur, se cachait une petite porte, — cintrée, basse, étroite, presque invisible, tant elle avait la teinte grise de la muraille, — laquelle était celle d'un celleir, au dire des gens de l'auberge.

La Benjamine pénétra dans ce corridor et s'arrêta devant cette porte. D'ordinaire celle-ci était close, et sa forte serrure défiait toute tentative. Mais, cette nuit-là, Florence savait la trouver ouverte. Elle la poussa donc avec résolution et s'engagea dans un couloir où l'air avait des saveurs humides,

Des bruits de voix se mêlaient au loin. Le sol devenait glissant sous les pieds nus de la fillette.

Malgré les ténèbres, elle marchait droit devant elle, sans tâtonner et comme fait l'aveugle d'une route souvent parcourue.

Si une lumière quelconque eut éclairé ses pas,

et dont les parois suintaient une sorte de transpiration brillante. Ce couloir était long d'une trentaine de mètres. A son extrémité se dressait une autre porte, derrière les solides battants de laquelle un bruyant cliquetis de verres et de fourchettes accompagnait une discussion animée, entrecoupée d'éclats de rire et de jurons...

Florence retint sa respiration.

Elle se baissa et mit l'œil à la serrure de cette porte...

IX

SOUPER DE FAMILLE

Figurez-vous une cave spacieuse, sans futaies pleines ni vides. Sur le sol, çà et là, des caisses défoncées, des malles ouvertes, des valises éventrées et des amas de nippes, de vêtements de toute espèce, — depuis la *blande* (blouse) du roulier dit la peau de bique du marchand de bœufs, jusqu'aux *carrick* du citadin et au *spencer* de l'élégant. Au milieu une table sur la nappe de laquelle se confondaient les reliefs d'un plantureux repas. Quatre chandeliers de cuivre étaient aux quatre coins de cette table. A l'entour, s'asseyaient Agnès Chassard, ses trois fils et sa fille aînée. A l'extrémité la plus éloignée de la porte on entrevoyait comme l'ébauche d'un escalier dont on pouvait compter les cinq ou six premières marches. La septième disparaissait dans l'ombre. Il y en avait peut-être d'autres. Mais on ne les apercevait point.

Joseph, François et Sébastien Arnould avaient chacun à la ceinture un large couteau

on eut pu voir que le chemin qu'elle suivait était un boyau étranglé, taillé en pleine terre, de boucher. Trois pioches qui paraissaient avoir servi récemment, — car des parcelles de terre fraîchement remu adhéraient à leurs dents aigues, — étaient appuyées dans un angle derrière au-dessus d'un râtelier qui supportait plusieurs fusils de chasse et plusieurs paires de pistolets.

On avait vidé nombre de bouteilles.

La face de Sébastien et de François, voire celle de la belle Marianne, — laquelle avait les goûts comme la force d'un homme, — s'em-pourrait d'un commencement d'ivresse.

Leur aîné, — qui avait levé le coude pour le moins aussi souvent qu'eux, — conservait tout son sang-froid. Quand à Agnès Chassard, elle ne buvait que de l'eau. Boire son vin, quand on peut le vendre est une folie ruineuse.

— Maman, disait Joseph, je vous signe mon billet que vous avez été superbe : je vous écoutais dans la salle, collé contre le rideau de la vitre...

— On ne se défie pas du chien qui lèche, répondit la veuve sentencieusement.

Elle poursuivit avec un geste d'inquiétude :

— Un instant j'ai bien cru que le freluquet avait eu vent de quelque chose... Refuser de boire et de manger... Pour sûr, ça n'est pas naturel !...

— Bah ! repartit François, votre marquis de quinze onces a éteint sa bougie. Il doit ronfler comme un sabot. On le pincera au lit comme un lièvre au gîte...

(A suivre.)

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

I

Nous sommes à la fin d'octobre. Près de trois mois se sont écoulés. Un épais brouillard, tombé de la veille et qui n'a fait que se développer pendant la nuit, enveloppe Bordeaux ; il est si compact autour de la Garonne qu'on voit à peine à dix pas. Les rues sont tristes, humides. Les pierres des maisons pleurent. Et cependant, dès le matin, on remarque dans la ville, principalement aux abords du palais de justice, une animation qui n'est pas ordinaire. La place d'Armes est déjà bondée de curieux. Les rues voisines regorgent de monde. Et nous ne tardons pas, après avoir interrogé deux ou trois personnes, à apprendre la raison de cette affluence autour du monument construit par M. Thiac.

C'est aujourd'hui que doit se juger un procès

attendu depuis longtemps avec impatience que doit se terminer une cause célèbre qui, depuis trois mois, bouleverse la ville, — que doit passer en cour d'assises Edgar-Honoré-Célestin de Cordouan, petit-fils du vice-amiral Adalbert-Jéhu de Cordouan, — accusé d'avoir assassiné Mme Delphine-Herminie Lagrange, ayant habité rue de la Course n° 10.

Le souvenir de ce drame, des circonstances émouvantes qui l'ont accompagné, est encore dans toutes les mémoires. Puis il y a sur la culpabilité de M. de Cordouan des doutes qui augmentent encore la curiosité générale. L'inculpé n'a cessé depuis qu'il est sous les verrous, de protester de son innocence. Son grand-père, connu et estimé de tous à Bordeaux et à Royan, n'a cessé de s'employer pour lui, de chercher à faire le jour dans cette mystérieuse affaire, et, au dire de tous ceux qui sont de son intimité, il eût certainement été le premier à renier Edgar et à l'accabler s'il l'avait cru coupable.

On se disait aussi que l'ancienne fiancée de M. de Cordouan, Mlle Ariane de Millanges, — dont le mariage prochain avec M. Henri Soulaç était annoncé, — avait demandé de retarder son union jusqu'après le jugement, — espérant toujours que celui qu'elle aimait serait acquitté...

Tels étaient les bruits qui couraient, et il n'en fallait pas plus, on le conçoit, pour passionner la foule, pour expliquer l'empressement du public...

Les curieux, ou, pour mieux dire, les habitants de Bordeaux étaient divisés, au sujet

de cette dramatique affaire en deux camps bien tranchés : — ceux qui croyaient à l'innocence de M. de Cordouan, et ceux qui admettaient sa culpabilité.

Et, dans les deux camps, les convictions étaient devenues si entières, la passion si vive que des discussions acharnées naissaient dans les groupes, et que dans plusieurs endroits on était près d'en venir aux mains, quand un grand mouvement se produisit tout à coup aux abords du Palais, on venait d'en ouvrir les portes.

Chacun se précipita...

Le palais de justice de Bordeaux, construit nous l'avons dit, par M. Thiac, architecte du département, est un vaste édifice situé sur l'ancien emplacement du fort du Hâ et qui ne manque point d'un certain caractère surtout dans les jours de soleil quand son portique, de style dorique, se découpe dans un azur clair. Un ciel pur va bien, en effet à cette architecture née sous le firmament splendide de la Grèce.

Dix-sept marches, déjà noires de monde conduisent à l'entrée principale, qui était trop étroite malgré sa largeur.

Le monument fut envahi en un clin d'œil et la police dut refouler le reste du public sur la place où il se répandit en furieuses imprécations.

Nous allons laisser les curieux désappointés exhaler leur mauvaise humeur et pénétrer avec les privilégiés dans l'enceinte du palais, dans la salle même de la cour d'assise, bondée à n'y pas pouvoir loger une personne de plus

et qu'un murmure assourdissant, confus remplit tout entière.

L'accusé n'est pas encore là... Les bancs des avocats sont vides. Les places réservées aux juges sont également inoccupées, mais tout le reste est comble.

La salle est grande, décorée avec cette sobriété sévère spéciale à la justice.

Un grand Christ se détache sur le mur sombre, en face de l'entrée du public. Toutes les portes sont fermées et personne ne pénètre plus dans l'enceinte. De temps à autre seulement, par une petite porte de côté, un avocat en robe se montre, fend péniblement la foule en levant en l'air ses bras empêtrés sous la loge...

Des clameurs s'élèvent sur son passage, puis le silence se fait, — c'est-à-dire que le murmure sourd qui emplait la salle continue à bourdonner.

Tout les yeux sont braqués sur l'entrée par laquelle doit paraître l'accusé, et, au fur et à mesure que l'heure s'approche, le frémissement qui agite les assistants devient plus vif, plus impatient.

Les bancs des avocats se sont garnis peu à peu, et on se montre celui d'entre eux qui doit défendre M. de Cordouan et qui vient d'arriver.

Il est bien visible, du reste, à travers les autres, desquels il se détache, le front haut, la face en évidence, comme pour se faire admirer déjà du public, agitant ses bras, parlant avec animation, et jetant de temps à autres un coup d'œil sur la porte qui doit donner passage à son client et que les yeux du public ne quittent pas. (A suivre.)

ANNUAIRE OFFICIEL

L'Annuaire officiel du département du Lot, paraîtra fin décembre.

Cet Annuaire devant servir de document officiel, les renseignements ont été puisés aux meilleures sources avec l'attention la plus scrupuleuse, et les changements ou corrections faits avec le soin le plus minutieux.

Paraissant toutes les années vers la fin de décembre, ce n'est que dans cet Annuaire officiel, qu'on peut trouver tous les changements, toutes les nominations survenues en dernier lieu.

Enfin, nous recommandons à tous ceux qui sont soucieux de connaître l'histoire de notre Quercy, la dernière partie de cet annuaire intitulée « Un mémoire sur les justices royales établies dans la généralité de Montauban. » Extrait des archives du Lot, par M. L. Combarieu, archiviste honoraire.

Comme toujours, M. Combarieu a composé une œuvre véritablement originale grâce au soin et à l'intelligence, qu'il a apportés à l'examen des archives communales et départementales.

On peut dès aujourd'hui souscrire à l'imprimerie du Journal du Lot.

Prix de l'exemplaire, en souscription : 1 fr. 50 ; par la poste 1 fr. 90.

Le volume sera vendu 2 francs en librairie, à partir du 1^{er} janvier 1899.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris

LA
MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1° Quatre pages de plus. 2° Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3° Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de cro-

chet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avec livraison. — Derniers progrès du jour

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres. Gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaissent pas. Vue de Cahors et des environs.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

A VENDRE

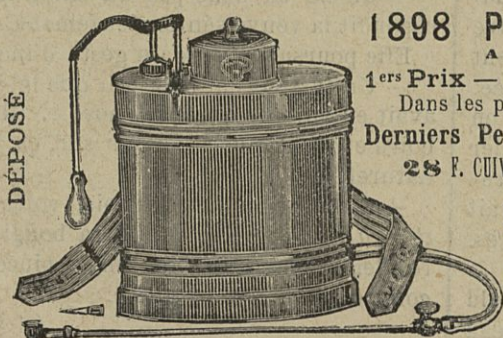
Sur la place du Marché

VASTE MAGASIN

Avec grande cave, entresol et grand appartement

S'adresser pour visiter, à M^{me} veuve Berger, Boulevard sud, n° 115.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cartes de Visite

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE :
1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75

Enveloppes blanches : 1 fr. le cent. — Enveloppes deuil : 1,50 le cent.

Pour recevoir franco un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port : 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — Adresser les lettres à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

Cartes à 1 fr. 25 le cent.

N° 1.
M. & M^{me} JEAN ESCLAIVISSAT

N° 2.
HIPPOLYTE & PIERRE TAVERNIER

N° 3.
F.-H. ROUGEMONT

N° 4.
MAURICE FRESNIEUX
Attaché à la Banque de France

N° 5.
M. BOULDOIRE
AURILLAC.

N° 6.
M. & M^{me} GUSTAVE BRISSAC
7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.

N° 7.
Madame R. BOUSSENARD

N° 8.
R.-M. BONVALOT

N° 9.
LUCIEN ROUGIER
LICENCIÉ EN DROIT

N° 10.
P. SOURDINAIN

N° 11.
R. MIRANDOL
BERGERAC (DORDOGNE).

N° 12.
DANIEL MERCADIER

Cartes à 1 fr. 30 le cent.

N° 13.
Eugène DELSAHUT
Sergent-major au 223^e de ligne

N° 14.
Mademoiselle Berthe Rivals

N° 15.
Eugène Bergerat

N° 16.
Alexandre Decourcelles
Médecin

N° 17.
Daniel & Charles Franqueville
BORDEAUX

N° 18.
Madame Jean Haudouire
Fumel (Lot-et-Garonne).

Cartes à 2 fr. le cent.

N° 19.
Fernand Lemarquis
Étudiant en Droit

N° 20.
H. Bourdier

N° 21.
Madame H. Suchet

N° 22.
Baptiste Rambrac

N° 23.
René Duchesne

N° 24.
A. Coulon